

Adoption Projet de règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les refuges en milieu boisé

2018-203

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement ci-après intitulé « Règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les refuges en milieu boisé ».

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité juge souhaitable et dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'apporter certaines modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande de modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'autoriser cet usage pour une plus grande utilisation des espaces extérieurs et de plein air;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été déposé à la séance du 16 juillet 2018 et que le règlement sera soumis à une assemblée de consultation publique le 7 août 2018 à 19 h.

PROJET

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement administratif 427-2011 du Titre V, chapitre premier, article 1.1, obligation d'obtenir un certificat, est modifié par l'ajout, à la liste des usages nécessitant un certificat, de ce qui suit :

refuge en milieu boisé;

ARTICLE 3

Le chapitre 3 du titre VI, tarifs des permis et certificats est modifié par l'ajout :

Refuge en milieu boisé	40 \$
------------------------	-------

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.